

Montreuil, le 25/06/2018

La DGFIP, dix ans après la fusion : Une autre lecture du rapport de la Cour des Comptes ou la peur du conflit social

Certes les préconisations à l'issue du rapport s'inscrivent toujours dans une logique libérale de réduction de la place de l'Etat dans la société, mais il faut se demander pourquoi elle insiste tant sur une « *transformation à accélérer* ».

La lecture du bilan de la fusion apporte un éclairage inattendu sur les raisons qui amènent à cette conclusion. : « un climat social peu porteur ». (p. 85)

Finalement, si la DGFIP, qui a perdu quand même 20 000 emplois, existe encore 10 ans après avec le même périmètre de missions, c'est parce qu'elle « *n'a pas bénéficié d'un mandat politique clair pour engager les réformes d'ampleur. La mise en œuvre de changements d'envergure, susceptibles de donner lieu à un durcissement du climat social, aurait probablement supposé un soutien clair des autorités ministérielles de tutelle à la direction générale* ».

La Cour ajoute que l'objectif affiché était la réussite de la fusion « *... il paraît s'être limité à la réduction des effectifs tout en évitant un conflit social d'ampleur* ».

Doit-on en conclure que la résistance des agents aidés des organisations syndicales de la DGFIP a permis de limiter les dégâts ?

La CGT FINANCES PUBLIQUES ne minimise pas les désastres dans nos services depuis la fusion. Ce constat est d'ailleurs partagé par la Cour lorsqu'elle qualifie la DGFIP de « modèle d'organisation peu lisible » et relaye « les organisations syndicales [qui] se font l'écho du désarroi des agents ne parvenant plus à s'y retrouver... » (p 69).

Pour autant, le message subliminal que l'on peut tirer de ce rapport est que sans les combats que nous avons menés à chaque étape, la situation serait encore bien pire.

La Cour relève que « *la conduite du changement telle que pratiquée par la DGFIP, apparaît dictée par un souci de prudence au risque de l'immobilisme... Cette stratégie résulte notamment d'un volonté de la direction d'éviter toute confrontation directe avec les organisations syndicales au niveau national* ».

Elle en veut pour preuve que le directeur a systématiquement refusé de transmettre aux organisations syndicales des données sur l'évolution du réseau au niveau national et de convoquer un CTR sur ce sujet.

C'est pourquoi la Cour préconise un transformation accélérée qui ne pourra être obtenue sans changer de méthode et qui doit s'attaquer aux missions, structures et règles de gestion des ressources humaines. En résumé il faut lever tous les blocages constitués par le périmètre des missions, le manque de développement du numérique, l'inadaptation du réseau, l'absence de mobilité des agents, l'inadéquation des compétences... et « *une attitude défensive des agents* ».

La solution passera selon la Cour par un renouvellement des modalités et du contenu du dialogue social « *de façon à restaurer une relation de confiance* ».

Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES il ne fait donc aucun doute que les stratégies de luttes que nous avons mises en œuvre ont été utiles et productives. Cela doit tous nous convaincre qu'il ne faut surtout pas baisser la garde maintenant.

La volonté politique appelée de ses vœux par la Cour des comptes, facteur indispensable à la réussite de la destruction de la DGFIP, est contenue dans CAP 2022. Or de mois en mois le gouvernement reporte la publication du rapport, voire vient d'annoncer qu'il ne sortira plus en l'état. Aurait-il peur de ce dossier explosif ?

Voilà pourquoi il faut tout faire pour garder notre rapport de force à la DGFIP, notre capacité de résistance est le seul facteur qui pourra faire reculer le gouvernement.